

Nous avons aussi des nouvelles des pays producteurs du Pacifique; les Îles Cook nous envoient des articles présentant les résultats des introductions de trocas réalisées il y a plus d'une dizaine d'années, ainsi qu'un article sur une expérience de reproduction de trocas à l'écloserie d'huîtres perlières de la station de recherche marine de Tongareva. Des États fédérés de Micronésie nous parvient un article sur de récentes introductions de trocas dans les îles périphériques de l'archipel. Un autre article décrit la situation actuelle d'une campagne de réensemencement de trocas aux Îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie. Malheureusement, comme dans la plupart des expériences d'ensemencement des récifs avec des spécimens élevés en écloserie, les résultats ont été décevants. Cependant, des enseignements en ont été tirés, comme à l'accoutumée, et le succès finira bien par arriver un jour.

Je remercie toutes les personnes qui ont pris le temps et la peine de me faire parvenir des informations détaillées sur leurs travaux au sujet du troca. J'encourage tous les ressortissants d'autres États et territoires insulaires du Pacifique à suivre leur exemple et à faire savoir à leur collègues ce qui se passe chez eux. Les articles peuvent être très courts, si vous le souhaitez. Par ailleurs, la CPS dispose d'excellents rédacteurs-correcteurs anglais qui corrigent tout ce qui en a besoin. Et, pour les lecteurs et auteurs francophones, la CPS a aussi d'excellents traducteurs...

J'espère que vous trouverez dans ce numéro une riche moisson d'informations et que vous m'enverrez de nouveaux articles, afin que nous puissions publier un autre bulletin au cours des douze prochains mois.

**Kelvin Passfield**



## Aspects de l'industrie, du commerce et de la commercialisation du troca des îles du Pacifique Mai 1997

*Rapport préparé pour la Banque mondiale  
par ICECON, Reykjavik (Islande)  
avec le concours financier du gouvernement islandais*

### Introduction

En juin 1995, la Banque mondiale a publié son troisième rapport économique régional pour les îles du Pacifique (Banque mondiale, 1996). Il y était notamment recommandé d'effectuer une étude de marché sur le troca, afin d'évaluer la compétitivité des produits océaniques et les possibilités de développement. Ces recommandations forment le point de départ de la présente étude, qui a été réalisée par ICECON, un groupe d'experts-conseils spécialisés en halieutique, grâce au concours financier du fonds d'affectation spéciale islandais.

Les données fondamentales de l'étude ont été réunies à la fin 1995, lors des missions effectuées dans sept grands pays fournisseurs en Océanie, et par courrier ou par téléphone auprès des agents des services des pêches des autres pays.

Des études restreintes ont été réalisées dans les principaux pays utilisateurs (Italie, France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique et Japon) dans le but de dégager le potentiel du marché, l'évolution des

tendances et de la demande et les fluctuations vraisemblables. Une autre enquête a porté sur l'effet de la concurrence exercée par les produits de substitution du troca.

Le principal auteur de l'étude est M. Robert Gillett, de Fidji, qui a étudié les activités de pêche et de transformation du troca en Océanie et les possibilités qui existent dans cette région du monde. M. Sturlaugur Dadason de *Icelandic Freezing Plant Corporation* (Société islandaise d'usines de congélation) et M. Petur Einarsson du cabinet ICECON ont été chargés d'évaluer les perspectives de marché internationales. Le cabinet ICECON est également redevable aux experts qui ont aidé à la collecte de données en Extrême-Orient, en Italie et aux États-Unis d'Amérique.

Les auteurs expriment leur gratitude à tous les représentants des pouvoirs publics et de l'industrie des îles du Pacifique, d'Extrême-Orient, d'Europe et des États-Unis d'Amérique pour l'aide et les informations qu'ils ont apportés. Ils espèrent que ce rapport permettra de mieux comprendre les perspectives de commercialisation du troca et les possibilités qui s'offrent en la matière aux États et territoires insulaires du Pacifique.

## 1. Production de troca

### 1.1 Production de troca dans les îles du Pacifique

Les coquilles de troca (*Trochus niloticus*) sont l'une des principales ressources côtières des îles du Pacifique et une source importante de revenu pour de nombreux ménages des villages côtiers. Le troca sert principalement à la fabrication de boutons de nacre de grande valeur, mais il est aussi utilisé en bijouterie et en artisanat et comme agent de polissage; de plus, sa chair est comestible.

Il est essentiel de disposer de renseignements dignes de foi sur les prises de troca dans les divers pays afin d'optimiser la production, de bien gérer la ressource, d'élaborer des stratégies de commercialisation et d'évaluer la capacité de transformation. Les statistiques sur les prises de troca, malgré leur importance capitale, demeurent dans la majeure partie des États et territoires insulaires du Pacifique de piètre qualité et doivent être extraites de diverses sources, notamment des statis-

tiques sur la pêche, des permis d'exportation, des données douanières sur les produits d'exportation et d'études spécialisées. Or, toutes ces données présentent des lacunes.

Compte tenu des difficultés mentionnées ci-dessus pour l'obtention de statistiques, nous avons tenté d'évaluer la production de troca de chacun des 22 États et territoires océaniques au cours des dix dernières années. Le tableau 1 présente la production nominale de troca pour la région. Les moyennes sont données dans la figure 1.

Dans le tableau 1 nous montrons, en nous fondant sur la meilleure documentation disponible, que les États et territoires océaniques ont pêché en moyenne 1 845 tonnes de troca par an au cours de la dernière décennie. Il faut cependant introduire une pondération pour tenir compte des quantités de troca qui n'ont pas été déclarées et que nous estimons à 25 pour cent.

**La production effective de troca au cours de la période s'étendant de 1985 à 1994 se situe donc vraisemblablement aux environs de 2 300 tonnes par an.** La valeur à l'exportation actuelle de cette quantité est estimée à 15 millions de dollars É.-U. par an.

**Tableau 1 : Production de troca dans les îles du Pacifique (en tonnes)**

| Pays                        | 1985  | 1986  | 1987 | 1988 | 1989  | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994  | Moyenne 1985 – 94 |
|-----------------------------|-------|-------|------|------|-------|------|------|------|------|-------|-------------------|
| États fédérés de Micronésie | 132   | 332   | 132  | 339  | 132   | 227  | 199  | 172  | 132  | 266   | <b>206</b>        |
| Fidji                       | 294   | 250   | 250  | 400  | 250   | 200  |      | n.d. | n.d. | 243   | <b>271</b>        |
| Guam                        | 1     | 1     | 1    | 1    | 1     | 1    | 1    | n.d. | n.d. | 0     | <b>1</b>          |
| Îles Cook                   | 27    | 45    | 18   | 0    | 26    | 0    | 0    | 26   | 0    | 0     | <b>14</b>         |
| Îles Mariannes du Nord      | n.d.  | n.d.  | n.d. | n.d. | (15?) | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d.  | n.d.              |
| Îles Marshall               | n.d.  | n.d.  | 100  | 150  | 145   | 100  | 0    | 0    | 0    | 0     | <b>62</b>         |
| Îles Salomon                | 500   | 662   | 445  | 460  | 371   | 376  | 287  | 320  | 394  | 306   | <b>412</b>        |
| Kiribati                    | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | —    | —    | —     | <b>0</b>          |
| Nauru                       | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | —    | —    | —     | <b>0</b>          |
| Niue                        | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | xxx  | xxx  | xxx   | <b>0</b>          |
| Nouvelle-Calédonie          | 518   | 305   | 270  | 110  | 213   | 103  | 127  | 190  | 107  | 274   | <b>222</b>        |
| Palau                       | 104   | 32    | 87   | 163  | 257   | 0    | 0    | 229  | 29   | 0     | <b>90</b>         |
| PNG                         | 437   | 535   | 441  | 437  | 275   | 346  | 164  | 282  | 392  | n / a | <b>368</b>        |
| Pitcairn                    | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | —    | —    | —     | <b>0</b>          |
| Polynésie française         | 43    | 0     | 0    | 0    | 0     | 380  | 36   | 82   | 87   | 27    | <b>66</b>         |
| Samoa américaines           | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | —    | —    | —     | <b>0</b>          |
| Samoa-Occidentale           | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | xxx  | xxx  | xxx   | <b>0</b>          |
| Tokelau                     | —     | xxx   | xxx  | xxx  | xxx   | xxx  | xxx  | xxx  | xxx  | xxx   | <b>0</b>          |
| Tonga                       | —     | —     | —    | —    | —     | —    | —    | xxx  | xxx  | xxx   | <b>0</b>          |
| Tuvalu                      | xxx   | xxx   | xxx  | xxx  | xxx   | xxx  | xxx  | xxx  | xxx  | xxx   | <b>0</b>          |
| Vanuatu                     | 75    | 75    | 67   | 86   | 100   | 170  | 130  | 150  | 160  | 107   | <b>112</b>        |
| Wallis & Futuna             | n / a | n / a | 15   | 15   | 18    | 17   | 34   | 17   | 16   | 34    | <b>21</b>         |
| <b>Total</b>                |       |       |      |      |       |      |      |      |      |       | <b>1 845</b>      |

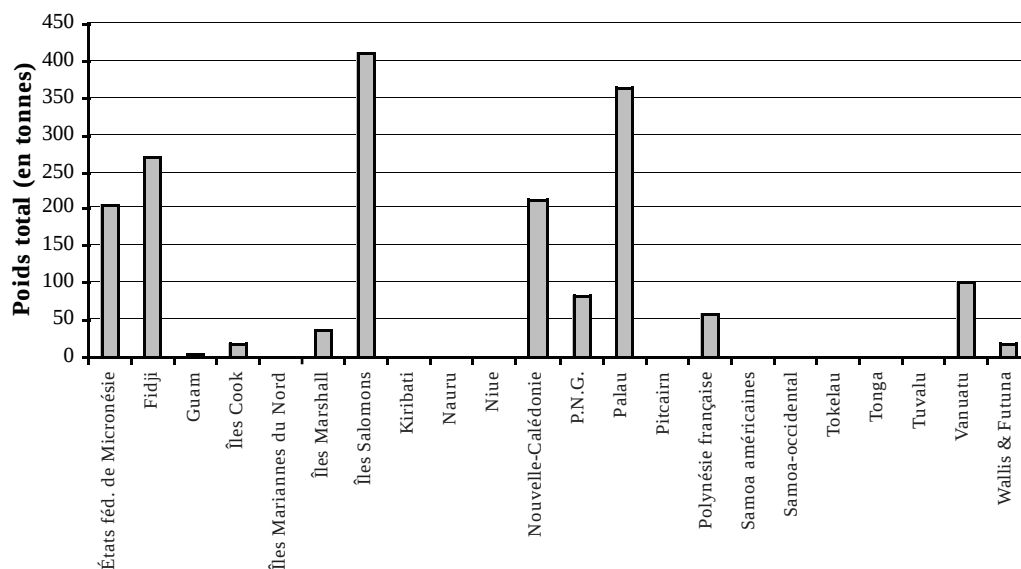
n.d. : Données de pêche non disponibles

— : Troca inexistant

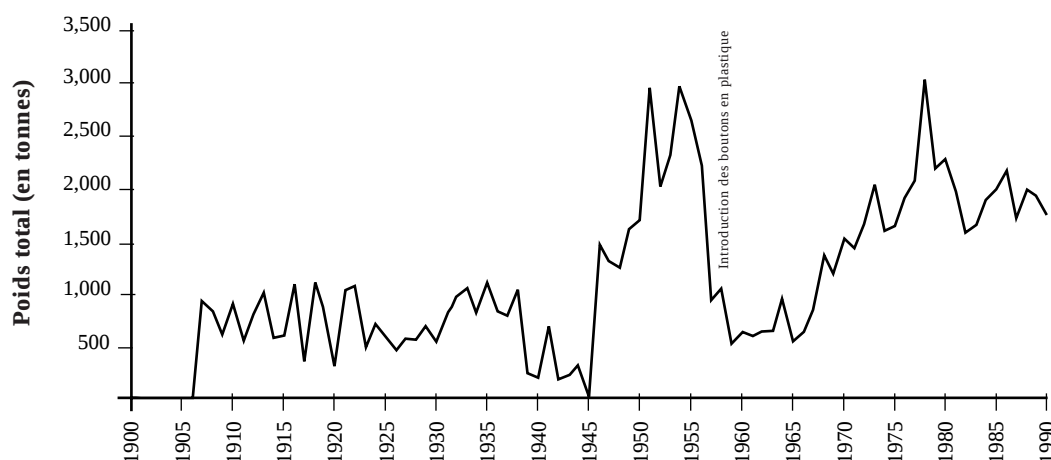
xxx : Troca transplanté mais non encore pêché

La pêche non commerciale est habituellement exclue. Les données disponibles aux États fédérés de Micronésie sont celles de Pohnpei, complétées par des estimations pour les autres États. Pour les Îles Salomon, les chiffres des dernières années comprennent certaines prises réalisées en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Bougainville).

Sources : Divers ouvrages de référence cités en fin de rapport



**Figure 1 : Production annuelle moyenne de troca dans la région du Pacifique (1985-1994)**



**Figure 2 : Exportations de troca des pays insulaires du Pacifique (1900-1990)**

(Source : Données non publiées de la CPS)

La production annuelle de troca présente de fortes variations, comme le montre la figure 2, *Exportations de troca des pays insulaires du Pacifique (1900-1990)*.

## 1.2 Production mondiale de troca

Nous avons réalisé une estimation de la production mondiale de troca à partir des données de prise disponibles dans les principaux pays producteurs, de statistiques d'importation de pays d'Asie et d'Europe, d'estimations antérieures et d'entretiens avec des personnes qui connaissent bien le commerce du troca. Nous aboutissons à une production mondiale de 3 900 t par an (tableau 2).

Ces chiffres approximatifs préliminaires sont sujets à caution, mais on peut en tirer néanmoins certaines conclusions, **dont la plus significative est que les pays insulaires du Pacifique assurent quelque 59 pour cent de la production mondiale de troca.**

Il faut relever qu'individuellement, l'Australie est le plus gros pays producteur de troca, suivie par l'Indonésie, malgré l'interdiction frappant la pêche, le transport ou l'exportation de troca.

## 2. Transformation du troca

### 2.1 Transformation du troca dans les pays insulaires du Pacifique

La transformation du troca consiste dans la fabrication relativement simple d'ébauches de bouton dans un premier temps, suivie de la finition, qui est une opération plus complexe.

La première fabrique d'ébauches du Pacifique a été ouverte à Levuka (Fidji) il y a plus de 40 ans. Depuis, 31 autres fabriques ont été ouvertes dans neuf pays insulaires. **Il n'en reste plus aujourd'hui que 14 qui emploient 213 ouvriers au total.** La figure 3 indique le

**Tableau 2 : Estimation de la production mondiale annuelle de troca à des fins commerciales au début des années 90**

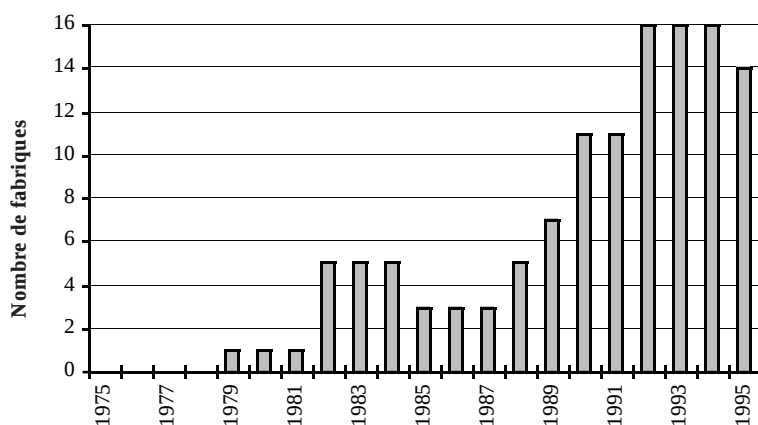
| Région                            | Poids (en t) |
|-----------------------------------|--------------|
| Îles du Pacifique                 | 2 300        |
| Indonésie                         | 475          |
| Philippines                       | 200          |
| Okinawa                           | 200          |
| Australie                         | 500          |
| Producteurs de moindre importance | 225          |
| <b>Total</b>                      | <b>3 900</b> |

Source : Statistiques officielles sur les échanges commerciaux et sources diverses

**Tableau 3 : Quantité de troca transformé dans les pays insulaires du Pacifique**

| Pays                     | Année | Poids transformé localement (en t) | Pourcentage des prises transformées localement (%) |
|--------------------------|-------|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Fidji                    | 1994  | 200                                | 72                                                 |
| Vanuata                  | 1993  | 115                                | 72                                                 |
|                          | 1994  | 73                                 | 68                                                 |
| Îles Salomon             | 1993  | 370                                | 94                                                 |
| P. N. G.                 | 1993  | 138                                | 35                                                 |
| États féd. de Micronésie | 1992  | 8                                  | 5                                                  |
|                          | 1993  | 0                                  | 0                                                  |
|                          | 1994  | 15                                 | 6                                                  |
| Polynésie française      | 1994  | 10                                 | 37                                                 |

Source : Entreprises de transformation de troca et agents du service des pêches

**Figure 3 : Nombre de fabriques d'ébauches dans les pays insulaires du Pacifique (1975-1995)**

nombre de fabriques d'ébauches dans la région au cours des années.

Le tableau 2 présente la quantité et le pourcentage approximatifs de troca transformé localement dans certains pays insulaires du Pacifique.

On peut déduire du tableau 3 qu'au cours des dernières années, quelque 800 t de troca étaient traitées annuellement dans la région, ce qui représente environ 35 pour cent de l'ensemble des prises de troca de la région, ou 21 pour cent de la production mondiale totale.

La plupart des fabriques du Pacifique produisent des ébauches de bouton pour la Corée ou le Japon. Deux seulement essaient de produire des boutons finis, mais exportent néanmoins plus d'ébauches que de boutons. De nombreux fabricants déclarent qu'ils sont incapables de produire des boutons de la qualité exigée par les acheteurs asiatiques et européens.

Les informations recueillies sur les frais de fonctionnement afférents à la production d'ébauches montrent que le troca brut représente 74 pour cent environ de l'ensemble des coûts de production, les salaires 12 pour cent et les autres frais 14 pour cent.

## 2.2 Transformation du troca dans d'autres régions

Historiquement, le Japon occupait la place prépondérante pour la fabrication de boutons en nacre de troca, mais les principales fabriques japonaises ont délocalisé leurs activités ou du moins ouvert des filiales de fabrication dans des pays à faibles salaires. La société japonaise Tomoi possède près de Chian Mai, en Thaïlande, une fabrique qui emploie 30 personnes et réalise un tiers de la production totale de Tomoi. La société Lookwell fabrique des boutons à Cebu, aux Philippines. La société Iris, jadis le plus gros fabricant de boutons du Japon, a cessé la production dans son pays et a préféré s'installer à Dalian, en Chine. On signale aussi des fabriques de boutons au Vietnam, mais on ignore si elles sont affiliées à d'autres sociétés.

Cinq ou six sociétés fabriquent actuellement des boutons en nacre de troca en Corée. Comme certaines entreprises japonaises, le fabricant coréen *Buyoung Industries* a ouvert à Guang Dong, en Chine, une fabri-

que qui se spécialise dans la production de boutons de nacre. Bon nombre des entreprises océaniques de transformation de troca sont actuellement affiliées avec des sociétés coréennes dont certaines semblent avoir implanté leurs fabriques dans des pays insulaires du Pacifique.

La situation du secteur de la transformation n'est pas claire en Indonésie. L'interdiction de 1987 qui frappe le troca a probablement eu un effet sur la transformation du coquillage, mais il est difficile d'y associer un chiffre. Si la pêche de troca redevenait légale à l'avenir, elle pourrait facilement donner naissance à une importante industrie de transformation dans le pays qui, compte tenu des ressources disponibles, de la qualité du produit et des coûts de main-d'œuvre très modiques, pourrait produire une part importante des ébauches de boutons ou des boutons finis vendus dans le monde.

Nous disposons de peu d'informations récentes de Taiwan, mais une source récente indique qu'une grande partie de la transformation est axée sur la fabrication d'accessoires en nacre plutôt que de boutons.

En Europe, l'industrie des boutons de nacre est centrée dans le nord de l'Italie. Quelque 210 sociétés produisent des boutons, dont 20 des boutons de nacre et deux seulement des ébauches. Les trois plus importantes fabriques de boutons, à intégration verticale, elles essaient, semble-t-il, de compenser les coûts élevés de la main-d'œuvre en Italie en recourant à des technologies de pointe. Plusieurs fabricants italiens ont déclaré que même si les pays asiatiques peuvent produire des boutons en nacre de troca bon marché, l'Italie peut les produire plus rapidement et peut ainsi mieux répondre à l'évolution rapide du marché de la haute couture.

Le plus gros fabricant européen de boutons, TOAR, se trouve en Espagne. Le catalogue de l'exposition internationale de boutons de 1995 cite un fabricant d'ébauches de boutons de nacre allemand. D'autres sources signalent une modeste activité de fabrication de boutons en nacre de troca en Autriche. Une étude de marché effectuée dans le cadre de notre enquête indique qu'une seule entreprise fabrique des boutons de nacre au Royaume-Uni pour l'instant, et qu'elle limite sa production à des boutons gravés. Si ce pays ne produit pas de boutons de nacre, c'est sans doute parce que l'industrie de la confection, qui fut jadis l'une des plus importantes du Royaume-Uni, s'est en grande partie établie à l'étranger.

Il existe au moins un fabricant de boutons en nacre de troca aux États-Unis d'Amérique. L'entreprise *Emsig Manufacturing Corporation* a des ateliers dans les États de New York et du New Jersey ainsi qu'une fabrique à Taijin, en Chine.

Selon des sources européennes, l'île Maurice possède deux fabriques de boutons de nacre qui utiliseraient du troca brut provenant des îles du Pacifique. Une fabrique de boutons a été ouverte aux Seychelles peu après la transplantation de trocas, mais elle s'est convertie à la bijouterie. À l'occasion de l'étude de marché menée en France, une maison de couture a déclaré qu'elle achetait ses boutons en nacre de troca à Madagascar.

## 2.3 La transformation du troca dans le Pacifique et dans le reste du monde

Les fabriques des pays insulaires du Pacifique ne disposent ni de la structure de faibles salaires que l'on retrouve dans les entreprises nouvellement créées en Chine et en Asie du sud-est, ni de la technologie avancée des fabricants européens, pas plus que de la structure, établie de longue date et intégrée verticalement, des sociétés japonaises, italiennes et espagnoles. La proximité de la ressource n'est pas un avantage comparatif important pour la région, compte tenu des coûts de transport relativement modestes, compris entre 1 700 et 4 000 dollars É.-U. pour un conteneur de 20 pieds (6 m) à destination du Japon. La productivité tend également à être moins élevée qu'en Asie. Ces facteurs donnent à penser que les entreprises de transformation de troca océaniques subiront à l'avenir une forte concurrence, étant donné qu'elles bénéficient de peu d'avantages, si ce n'est d'être situées dans la région qui produit actuellement 59 pour cent de l'approvisionnement mondial en troca. Il semble donc que, pour être concurrentielles, les entreprises de transformation de la région devront tirer parti de cette situation privilégiée.

## 3. Cours du troca

### 3.1 Cours du troca sur les marchés nationaux

Les prix d'achat du troca sur les marchés nationaux à la mi-1995 figurent au tableau 4.

Le prix à la production varie fortement d'un pays à l'autre. C'est à Fidji qu'il est le plus élevé, car il y existe une industrie de transformation et le pays avait imposé une interdiction sur l'exportation de troca brut (pendant la période de référence).

On trouve l'un des prix les plus bas à Pohnpei où il existe une industrie de transformation, mais où il n'y a pas de restriction à l'exportation. Cette situation semble contredire la notion couramment admise que l'imposition de restrictions à l'exportation fait baisser le prix payé aux pêcheurs pour le coquillage brut.

L'explication la plus plausible semble être qu'à Fidji, où il y a trois entreprises de transformation, les acheteurs sont plus nombreux qu'à Pohnpei, malgré l'interdiction frappant l'exportation de coquillages bruts. **La concurrence qui s'exerce sur le marché national pour l'achat de troca est donc un facteur déterminant dans l'établissement des prix.**

### 3.2 Cours du troca sur le marché international

Au cours de l'étude, différentes sources océaniques ont cité des prix à l'exportation allant de 6 000 à plus de 7 000 dollars É.-U. la tonne (nous supposons qu'il s'agit du prix franco à bord — FOB).

Les prix sont souvent donnés pour la variété *Makassar* d'Indonésie, qui est devenu l'élément de référence pour le troca de toutes les régions. Une comparaison du prix du Makassar de 1980, qui s'établissait à 1 070 dollars É.-U., avec celui de 1995 révèle une augmentation de près de 800 pour cent en 15 ans (en valeur nominale).

**Tableau 4 : Prix à la production du troca brut (1995)**

| Pays                                  | 1995 - Prix du kg<br>(en devises locales) | 1995 - Prix du kg<br>(en dollars É.-U. au<br>taux des Nation unies) |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| États fédérés de Micronésie (Pohnpei) | 2,53 dollars É.-U.                        | 2,53                                                                |
| Fidji                                 | 6,25 dollars fidjiens                     | 4,60                                                                |
| Îles Cook                             | 8,10 dollars NZ*                          | 5,30                                                                |
| Îles Marshall                         | 2,95 dollars É.-U.                        | 2,95                                                                |
| Îles Salomon                          | 11 dollars salomonais                     | 3,28                                                                |
| Nouvelle-Calédonie                    | 250 francs CFP                            | 2,81                                                                |
| Palau                                 | 3,08 dollars É.-U.                        | 3,08                                                                |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée             | 4,50 kina                                 | 3,49                                                                |
| Polynésie française                   | 300 francs CFP                            | 3,16                                                                |
| Vanuatu                               | 300 vatus                                 | 2,70                                                                |
| Wallis & Futuna                       | 320 F CFP                                 | 3,57                                                                |
| <b>Moyenne 1995</b>                   |                                           | <b>3,41</b>                                                         |

\* nettoyés

Sources : Entreprises de transformation de troca et agents du service des pêches

N.B. : Les Îles Salomon prélèvent une taxe de 10 pour cent sur chaque transaction. Les prix indiqués correspondent à de petites quantités (moins de 500 kg) de trocas de taille légale. Lorsqu'une gamme de prix est proposée, le prix indiqué est la moyenne de l'ensemble des prix. Les prix étaient en vigueur au premier semestre 1995. Pour les Îles Marshall, la Polynésie française et les Îles Cook, les prix indiqués correspondent à ceux de la dernière vente pour laquelle on dispose de données, ajustés aux valeurs de 1995. Il s'agit des prix à la production. Lorsqu'il n'y a pas de fabrique, les prix sont ceux qui ont cours dans la ville principale.

Au cours de notre étude, nous avons obtenu les prix courants du troca du Japon et d'Italie. Au Japon, le cours du troca a suivi la même évolution que dans la plupart des pays océaniques : il a culminé en 1989-1990, a fléchi pendant plusieurs années, puis est remonté. À la mi-1995, le prix FOB du Makassar au Japon a atteint 930 000 yens la tonne (9 300 dollars É.-U.), mais s'est stabilisé à 850 000 yens quelques mois plus tard. D'après une étude de marché effectuée dans le cadre de cette enquête, il semble que la fluctuation soit imputable à la production d'ébauches de boutons dans les pays producteurs de troca, qui a provoqué une pénurie de l'offre de troca brut et, partant, une hausse des cours. **Cette réaction laisse entrevoir un certain manque d'élasticité de la demande de troca et donne une indication de l'effet que peut avoir une limitation de l'offre sur le marché**<sup>1</sup>.

La demande mondiale de produits du troca est de toute évidence un élément déterminant du cours. Qui plus est, le prix versé aux exportateurs océaniques pour le troca brut est fortement influencé par la qualité du troca et les frais d'expédition. La relation acheteur/vendeur influe aussi sensiblement sur les prix. C'est un aspect sur lequel, contrairement à la qualité du troca ou aux frais d'expédition, les producteurs océaniques peuvent agir pour faire basculer la situation en leur faveur. Les importateurs étrangers privilégient les relations commerciales à long terme et sont disposés à payer plus

cher le troca acheté auprès d'une société à laquelle il peuvent faire confiance (voir paragraphe 5.3).

Plusieurs pays d'Asie ont ouvert de nouvelles fabriques de produits de troca sans disposer de matière brute locale. Parallèlement, la production d'ébauches augmente dans les pays producteurs de troca, ce qui limite la disponibilité du coquillage à l'état brut. **Ces circonstances laissent présager une augmentation du cours de la matière brute.**

## 4. L'avenir de la demande pour le troca

### 4.1 Les points de vue de l'industrie de la mode

Des études de marché ont été menées dans les principaux pays utilisateurs. Nous avons obtenu des informations auprès de 56 dessinateurs de mode, maisons de couture, distributeurs de boutons, fabricants de vêtements et détaillants de produits haut de gamme en Italie, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni aux États-Unis d'Amérique et au Japon.

Les principaux résultats de l'enquête effectuée auprès de l'industrie de la mode sont les suivants :

- la situation économique générale, les tendances de la mode et l'utilisation de produits de substitution sont les facteurs qui influent le plus sur la demande de troca. L'importance relative des contraintes économiques et des tendances de la

1. La demande devient inélastique quand la variation de la quantité demandée est proportionnellement inférieure à la variation du prix. Dans cette situation, la restriction de l'approvisionnement du produit fait augmenter les revenus totaux des producteurs.

mode varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis d'Amérique, les considérations d'ordre économique tendent à influencer davantage sur la demande, alors qu'en France, ce sont les tendances de la mode;

- l'industrie de la mode prévoit une augmentation légère ou modérée de l'utilisation de nacre de troca à l'avenir;
- les produits de substitution ne devraient pas provoquer de bouleversement profond dans ce secteur (voir paragraphe 4.2);
- la moitié environ des fabricants de vêtements interrogés envisagent la possibilité d'acheter directement les boutons finis dans les pays producteurs de troca; et
- il est possible que les préoccupations écologiques des consommateurs fassent fléchir la demande.

Les avis de nombreux représentants de l'industrie de la mode interrogés au cours de cette enquête peuvent se résumer dans la déclaration faite par un créateur de mode français : *"Rien ne saurait remplacer la qualité des boutons de nacre et le luxe qu'ils représentent"*.

## 4.2 Concurrence exercée par les produits de substitution

L'événement le plus remarquable dans l'histoire de la fabrication de boutons en nacre de troca a été le ralentissement brutal des ventes à la fin des années 50 et au début des années 60, par suite de la concurrence exercée par les boutons en polyester (voir la figure 2). Un créateur de mode italien a récemment décrit en ces termes les progrès accomplis dans la fabrication de ce produit : *"De nos jours, les imitations en polyester sont tellement parfaites qu'un néophyte est incapable de faire la distinction entre un vrai bouton de nacre et une imitation."* Comme les boutons en polyester n'ont pas remplacé le troca à ce jour, il est peu probable qu'ils le fassent à l'avenir.

Deux phénomènes connexes influent à cet égard sur le marché des boutons de nacre :

- **Le remplacement par un produit moins cher.**  
Ce type de remplacement est déterminé en grande partie par le prix du troca et la situation économique générale; et
- **Le remplacement par une matière plus attrayante.**  
Ce type de remplacement est fortement influencé par les tendances de la mode et connaît de ce fait d'importantes fluctuations.

Les études de marché que nous avons menées dans le cadre de cette enquête nous amènent à penser que ces deux types de remplacement se pratiquent beaucoup en ce moment. Il est même possible que la coïncidence des deux phénomènes atténue les fluctuations de la demande de troca. Une utilisation accrue de troca dans le secteur de la haute couture, par exemple, provoquerait une hausse des prix qui pousserait les détaillants intermédiaires à en utiliser moins et déclencherait ainsi une baisse des prix.

Les études de marché ont également fait apparaître des différences dans la préférence que manifestent les pays utilisateurs à l'égard des produits de substitution. Au Royaume-Uni, au Japon, en Corée et en Italie, on privilégie les produits de substitution en nacre d'autres

coquillages. Aux États-Unis d'Amérique, le bois, les noix, la corne, l'acier et les autres sortes de nacre sont d'importants produits de substitution du troca.

Les fabricants de boutons n'aiment guère la nacre d'huître perlière, qui remplace parfois la nacre de troca, en raison de sa friabilité et de sa couleur. En règle générale, s'il faut en croire les distributeurs de boutons, la majorité des nacres de remplacement sont considérées comme inférieures au troca parce qu'elles sont plus friables ou qu'elle présentent une texture ou une épaisseur inégale.

En résumé, **les produits de substitution du troca seront un facteur important à prendre en considération à l'avenir et provoqueront vraisemblablement de fortes variations des prix. Il est cependant peu probable que la concurrence exercée par ces produits de remplacement provoquera un effondrement de la demande de troca.**

## 4.3 Effets sur les tarifs et les groupe d'échanges commerciaux

Les structures tarifaires en place ne procurent qu'un faible avantage aux États et territoires insulaires du Pacifique par rapport aux autres pays en développement qui pratiquent la transformation de troca (par exemple la Chine et l'Indonésie). Tous les pays en développement bénéficient d'un léger avantage par rapport à la Corée et au Japon sur le marché européen. Dans l'ensemble, cependant, les structures tarifaires ne modifient pas sensiblement les avantages comparatifs existant entre les régions productrices.

Pour ce qui est de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la préférence spéciale accordée actuellement aux pays insulaires du Pacifique est tellement minime dans la filière du troca que l'érosion de cette préférence sera vraisemblablement imperceptible. Dans l'ensemble, le GATT devrait avoir un effet stimulant sur les échanges et toucher aussi favorablement les ventes de troca.

## 4.4 Préoccupations écologiques

Les préoccupations écologiques pourraient influencer profondément sur la demande future pour les produits du troca. Dans une étude sur le troca, réalisée en Italie, Conraths et Schroeder (1995) déclarent ce qui suit :

[Traduction] *"Au cours des dix à vingt dernières années, les populations des pays industrialisés ont commencé à prendre conscience de leur responsabilité à l'égard de la préservation des richesses naturelles et de la protection de l'environnement. Cette prise de conscience s'intensifie et se propage à d'autres pays. S'agissant du troca, on ne peut nier que l'animal doit être tué pour la production de la nacre. La majorité des consommateurs qui peuvent se payer des vêtements haut de gamme garnis de vrais boutons de nacre vivent dans les pays où cette prise de conscience a pris naissance."*

L'étude ci-dessus signalait qu'au moins un créateur de mode italien avait complètement cessé d'utiliser des boutons en nacre de troca dans un souci de protection de l'environnement. Une étude menée actuellement aux États-Unis d'Amérique auprès de neuf créateurs de mode influents indique que ceux-ci sont également sen-

sibilisés au problème écologique. **Les préoccupations écologiques risquent donc de devenir à l'avenir un facteur influant sur la demande de troca.**

## 5. Possibilités

### 5.1 Exportation de troca brut ou transformation

Plusieurs pays océaniques ont eu recours à la limitation des exportations pour stimuler la transformation sur le territoire national. Ces mesures sont résumées au tableau 5.

Les limites imposées à l'exportation de matière brute ont pour effet de faire diminuer le nombre d'acheteurs en concurrence pour l'acquisition de troca. Cela peut se traduire, pour les pêcheurs, par des prix moins élevés que ceux qu'ils pourraient obtenir dans une situation de libre concurrence, alors que les fabriques obtiennent leur troca à des prix bien inférieurs aux prix courants. Certains estiment que l'interdiction des exportations de troca revient à faire subventionner les fabriques urbaines par les pêcheurs des villages côtiers. Une telle politique contribue probablement aussi au problème de

surcapacité que rencontrent les établissements de transformation locaux (voir ci-dessous).

La plupart des entreprises de transformation de troca qui se sont établies dans les îles du Pacifique ont périclité. Sur les 33 sociétés créées depuis 1950, 18 ont disparu. Des entrevues menées avec plusieurs personnes qui avaient travaillé dans les entreprises maintenant fermées ont révélé que la cause la plus fréquente de l'échec était l'approvisionnement insuffisant en troca brut ou le problème connexe de surcapacité de l'entreprise.

La taille d'une entreprise de transformation de troca dans les pays insulaires du Pacifique s'exprime habituellement en fonction de la pièce de matériel la plus importante, la machine à découper des ébauches. C'est le nombre de ces découpeuses qui détermine, en grande partie, le nombre d'ouvriers, les dimensions de la fabrique et les besoins en matière première.

Les responsables des ateliers de transformation de la région auxquels l'étude s'est intéressée dirigeaient des fabriques comptant entre 2 et 21 machines, la moyenne se situant à 11. Ceux qui avaient peu de machines expliquaient que la principale raison de leur choix était l'insuffisance de l'offre de matière première. Certains des

**Tableau 5 : Limitation des exportations de troca brut (mi-1995)**

| Pays                        | Restriction                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Exemption                                                                            | Exportations récentes                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fidji                       | L'annexe 8 du Règlement des douanes de 1986 frappe d'interdiction l'exportation de coquilles de troca non transformées. Auparavant, les exportateurs de troca ne pouvaient exporter qu'une quantité de troca égale à la quantité vendue au secteur transformation, mais cette politique a été abandonnée en janvier 1987 | Secrétaire permanent pour le commerce, l'industrie, le tourisme et l'aviation civile | En 1993 et 1994; 110 tonnes de coquilles non transformées ont été exportées                                                                                              |
| Vanuatu                     | Le chapitre 158 du Règlement 17 stipule que nul ne peut exporter de troca, sauf avec l'autorisation écrite du Ministre. La police doit décourager l'exportation de troca non transformé. La taxe à l'exportation est de 15% pour le troca brut et de 3% pour le troca transformé                                         | Ministre de l'Agriculture, des forêts, de l'élevage et des pêches                    | En 1992, 103 tonnes ont été exportées. Par la suite, les exportations de troca brut ont été regroupées avec celles de troca transformé dans les statistiques des douanes |
| Îles Salomon                | Les exportations de troca non transformé sont grevées d'une taxe de 30%; il n'y a pas de taxe pour les ébauches de boutons.                                                                                                                                                                                              | Ministre de l'Agriculture et des pêches                                              | En 1993 et 1994, quelque 90 tonnes de troca brut ont été exportées                                                                                                       |
| États fédérés de Micronésie | Aucune à l'heure actuelle. Dans l'État de Pohnpei, un projet de loi a récemment été déposé (mais pas encore examiné) afin de limiter l'exportation de coquillages non transformés.                                                                                                                                       | Le directeur du Commerce et de l'industrie de Pohnpei                                | En 1994, 251 tonnes ont été exportées, dont 15 tonnes étaient transformées.                                                                                              |
| Polynésie française         | La Délibération n° 93-133 limitait les exportations de coquillages bruts entre décembre 1993 et juillet 1994 à 50% des prises. Depuis juillet 1995, 100% des prises doivent être transformées localement.                                                                                                                | Aucune, à moins que l'Assemblée territoriale modifie la loi.                         | 17 tonnes de troca brut ont été exportées en 1994, et 10 tonnes au premier semestre 1995.                                                                                |

Source : Représentants locaux du service des pêches et d'entreprises privées

responsables des plus grosses entreprises estimaient avoir surévalué la disponibilité de la ressource, surévaluation qui, dans certains cas, les avait amenés à acheter les biens de sociétés qui avaient fermé. Le nombre de machines utilisées à l'heure actuelle n'est donc pas un indicateur fiable de la taille optimale de la fabrique. Selon les responsables interrogés, **un atelier comptant de 10 à 12 machines présenterait le meilleur coefficient de rentabilité.**

Pour faire fonctionner une découpeuse à plein rendement il faut environ une tonne de troca brut par mois. En prenant en ligne de compte l'entretien et les réparations, il faudrait quelque 120 t de troca brut par an à une fabrique de taille optimale de la région. Les données sur les prises annuelles de troca au tableau 1 montrent qu'il y a actuellement une surcapacité de transformation. On constate que dans seulement cinq États et territoires insulaires du Pacifique, à savoir les États fédérés de Micronésie, Fidji, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon, la quantité annuelle moyenne des prises est supérieure aux 120 t nécessaires à une fabrique de taille optimale. **Dans bien des pays, la capacité de transformation dépasse de loin les ressources disponibles.**

Les problèmes de surcapacité qui découlent de cette situation et le faible nombre d'ouvriers (213) travaillant dans les ateliers de transformation de troca dans les îles du Pacifique par rapport au grand nombre de pêcheurs de troca donnent à penser que la protection de l'industrie de transformation du troca par la limitation des exportations du produit brut ne se justifie pas dans la région. Une telle politique a tendance à pousser les entreprises à fonctionner de façon inefficace et contribue à l'instauration d'un contrôle oligopsonique<sup>2</sup> sur les prix des producteurs, d'autant qu'il existe peu de fabriques dans chaque pays. **Il est donc recommandé de supprimer à long terme la protection dont bénéficie ce secteur.**

Il faut cependant noter que la production de troca des États et territoires insulaires du Pacifique représente 59 pour cent environ de l'offre mondiale. Une levée de l'interdiction actuelle des exportations ferait vraisemblablement chuter les cours dans le monde entier. Si une analyse plus poussée permet de confirmer que la demande de troca est relativement peu élastique, il pourrait être à l'avantage de la région que les États et territoires producteurs mettent en place une politique concertée visant à limiter l'approvisionnement en troca afin d'en maintenir le cours à un niveau élevé à l'échelle internationale. Il faudra étudier avec soin le mécanisme le plus efficace pour mener une telle action dans la région. Comme nous l'avons montré plus haut, une limitation portant exclusivement sur l'offre de troca brut pourrait se solder par une augmentation des prix, mais procurerait un avantage disproportionné à l'industrie de la transformation. **Il vaudrait mieux instaurer une taxe harmonisée dans toute la région, qui s'appliquerait au même taux au produit brut et aux produits transformés.** Pour que cette taxe soit efficace à long terme, il faudrait que les principaux États et territoires

insulaires producteurs du Pacifique mènent une action concertée pour garantir qu'elle soit perçue aux ports d'exportation. Par ailleurs, il faudrait évaluer soigneusement l'influence exercée par les produits de substitution et la concurrence des autres pays producteurs (par exemple l'Australie ou l'Indonésie), qui risque d'atténuer l'avantage comparatif dont jouit la région. Pour avoir l'effet souhaité, le taux de taxation doit être établi de façon à optimiser les prix sur les marchés mondiaux. La taxe sur les produits transformés pourrait être introduite progressivement, afin de donner aux entreprises de transformation de la région le temps de s'adapter au nouveau système.

## 5.2 Amélioration de la gestion de la ressource

On se rend compte de plus en plus que la gestion du troca ou de toute autre ressource marine côtière ne peut être confiée exclusivement aux pouvoirs publics centraux. Il faut en effet une implication importante des collectivités locales pour que les systèmes de gestion soient efficaces, car celles-ci ont un intérêt dans l'avenir à long terme de la ressource. La participation de la collectivité à la gestion du troca ou à d'autres activités qui font naître une relation à long terme entre le pêcheur et la ressource doit donc être encouragée dans toute la région.

Certains estiment que le troca est la ressource marine la mieux gérée en Océanie. Il ne faut cependant pas oublier que certains systèmes de gestion, tel celui adopté à Pohnpei, impliquent de longues périodes de fermeture suivies de saisons de pêche très brèves. Ces systèmes jouent au détriment de l'industrie de transformation locale, en raison du coût élevé du stockage et des frais d'intérêt encourus sur des stocks importants de troca brut. Dans les pays qui encouragent la transformation du troca, il faudrait éviter les longues périodes d'interruption de l'approvisionnement. Les pouvoirs publics locaux ne doivent pas sacrifier l'efficacité des systèmes de gestion sur l'autel des besoins des entreprises, mais il faut trouver des compromis, par exemple en faisant alterner saisons de clôture et saisons de pêche de façon à accroître l'offre de troca brut tout au long de l'année. Il faudrait examiner de façon plus approfondie si de telles mesures peuvent être appliquées.

D'autres questions qui influent sur la viabilité de la filière méritent d'être examinées, notamment la taille des coquillages. Il existe à la fois une justification biologique (les spécimens plus gros sont plus féconds) et un argument industriel (les très grosses coquilles se prêtent mal à la production d'ébauches de boutons) pour fixer une limite de taille maximum. Pourtant, à peine la moitié des États et territoires insulaires du Pacifique disposent d'une réglementation arrêtant une taille légale maximum.

Lorsque la gestion de la ressource en troca se fait par contingentement, il faut veiller à ce que la production totale de la pêche soit compatible avec les exigences en matière d'exportation. Comme il est plus économique d'expédier les trocas par conteneurs pleins, il faudrait que les quotas de pêche fixés soient des multiples de 17 tonnes.

2. Il y a oligopsonie lorsque le marché ne compte que quelques acheteurs, ce qui tend à faire baisser les prix payés aux producteurs.

Il demeure difficile dans toute la région de faire respecter la réglementation sur le troca. Il faut que les services des pêches locaux fassent mieux connaître la réglementation existante. Par ailleurs, les amendes imposées dans plusieurs pays pour les contraventions à la réglementation sur le troca sont trop faibles pour être véritablement dissuasives. Ainsi, dans un pays insulaire du Pacifique, l'amende infligée en cas de possession de trocas inférieurs à la taille réglementaire n'est que de 29,85 dollars É.-U., soit à peine 0,02 pour cent de la valeur d'un conteneur plein de trocas. D'après certaines informations, il semble en outre que les contrevenants sont rarement poursuivis en justice. Il faudra se pencher davantage sur ces problèmes avant de pouvoir espérer améliorer les avantages globaux que procure l'exploitation du troca à la région.

### **5.3 Amélioration de la vente de troca brut**

À l'heure actuelle, la majorité des États et territoires insulaires du Pacifique producteurs de troca ne fournissent pas assez de coquillages pour alimenter ne fût-ce qu'une seule fabrique de taille optimale. Beaucoup continueront donc de vendre du troca brut, de sorte qu'il faut examiner divers mécanismes qui permettront d'augmenter les bénéfices réalisés sur ces ventes. Parmi diverses possibilités, nous avons retenu l'augmentation du nombre d'acheteurs et la vente directe.

Le cours du troca sur le marché national semble être fortement influencé par le nombre d'acheteurs. Le moyen le plus simple de le faire monter consiste probablement à augmenter le nombre d'acheteurs aux endroits où ils sont actuellement peu nombreux. La liste des adresses de personnes à contacter figurant à l'annexe A aidera peut-être les vendeurs à attirer l'attention des acheteurs internationaux de troca sur les possibilités qui s'offrent à eux.

La vente directe est un autre moyen d'optimiser, quoiqu'à plus long terme, les bénéfices réalisés sur la vente de troca brut. Une grande quantité du troca vendu dans le monde est acheté par des courtiers qui ont leur siège dans des pays producteurs, puis revendu à des fabriques de transformation dans d'autres parties du monde. Divers observateurs ont fait remarquer que les pays exportateurs pourraient accroître leurs bénéfices s'ils vendaient le troca directement aux fabriques en court-circuitant le grossiste.

En Europe, le marché du troca est un oligopsonne dominé par un gros et quelques petits courtiers. Dans ce contexte, il est vraisemblable que la vente directe pourrait se révéler très avantageuse pour les vendeurs autant que pour les acheteurs. En Italie, le troca vendu directement à la fabrique rapporte 34 pour cent de plus que celui qui est vendu par les agents locaux. La logistique de la vente directe ne présente pas de grosse difficulté. Un conteneur de 20 pieds (6 m), qui est le moyen d'expédition le plus pratique, a une capacité de 17 à 18 tonnes de troca, quantité raisonnable pour une entreprise de production de troca de moyenne ou de grande taille.

Il est probable que si les sociétés océaniques vendent directement leur troca aux fabriques à l'étranger, elles réaliseront de meilleurs bénéfices, mais il ne faut

pas oublier que les maisons de courtage rendent de précieux services, notamment en cimentant la confiance entre l'acheteur et le vendeur et en ouvrant des canaux de communication réguliers. Ce dernier avantage tend cependant à disparaître au fur et à mesure que les télécopieurs et l'Internet se répandent dans la région.

La diffusion régulière d'informations sur les prix pourrait aider les producteurs et les entreprises locales de transformation à obtenir un "juste" prix pour le troca. La division de la Promotion du commerce d'INFOFISH, organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique, serait l'organisme tout désigné pour diffuser cette information.

La création d'une relation d'affaires à long terme entre l'acheteur et le vendeur est un pas important sur la voie qui mène à l'amélioration de l'ensemble des avantages que retire la région. À l'heure actuelle, les importateurs étrangers prétendent qu'il y a de nombreux problèmes dans ce secteur. Ainsi, le fabricant de boutons italien Bonetti a déclaré récemment avoir eu des expériences décevantes avec ses partenaires commerciaux d'Asie et du Pacifique. Une bonne relation d'affaires, outre qu'elle fait augmenter les prix sous l'effet de la confiance, peut aussi aider à surmonter des problèmes de nature plus technique.

On prétend depuis longtemps qu'une classification fiable du troca aurait dans l'ensemble un effet favorable à long terme. Pour que cela se réalise, il faut que l'acheteur étranger fasse confiance au jugement que porte l'exportateur sur la qualité du produit. La rapidité de l'approvisionnement est une autre qualité que les importateurs apprécient et pour laquelle ils sont disposés à payer. Les petites sociétés de transformation seront également portées davantage à acheter le troca directement à des fournisseurs océaniques plutôt que par l'intermédiaire d'un grossiste européen s'ils font confiance aux premiers. En somme, il semble y avoir de bonnes possibilités d'améliorer les prix du troca océanique si l'on parvient à nouer des relations à long terme entre l'acheteur et le vendeur.

## **6. Conclusions**

Les États et territoires du Pacifique n'ont jusqu'ici exercé que peu de contrôle sur les marchés et les prix. Comme la région produit une part importante de l'approvisionnement mondial en troca, ils se trouvent néanmoins dans une position de force inhabituelle qui leur permet d'influencer le marché international en leur faveur. À ce jour, leur action s'est bornée à des mesures de limitation des exportations de troca visant à encourager le secteur de la transformation locale; de telles mesures ont été prises indépendamment par quatre pays (les Îles Salomon, Fidji, Vanuatu et la Polynésie française).

Compte tenu de la probabilité d'un accroissement modeste de la demande et de la création de nouveaux ateliers de transformation dans des pays non producteurs, il semble que le principal avantage dont jouissent les pays insulaires du Pacifique dans la filière du troca, en l'occurrence le contrôle qu'elles exercent sur

une grande partie de l'approvisionnement en matière brute, prendra de l'importance dans un avenir immédiat. Il faut cependant relever que les États et territoires océaniques, dans leurs politiques à l'égard de l'industrie du troca, ont rarement, voire jamais, cherché à tirer parti de cet avantage.

Une des principales conclusions de notre étude est la suivante : pour tirer le meilleur parti de la production de troca à l'avenir, les États et territoires insulaires du Pacifique doivent miser sur la part qu'ils occupent sur le marché. Une solution consisterait à ce que les principaux pays producteurs s'entendent pour imposer une taxe harmonisée sur l'exportation de troca et appliquer le même taux au produit brut et transformé<sup>3</sup>. L'histoire récente de la région indique qu'une telle action est réalisable; la coopération entre les entreprises de pêche des États et territoires insulaires du Pacifique, favorisée par des organisations régionales, est une des caractéristiques marquantes de la région. Le traité multilatéral sur les thonidés, conclu avec les États-Unis d'Amérique, l'accord sur les conditions minimales d'accès ainsi que le registre régional des navires de pêche étrangers sont des exemples d'une collaboration régionale complexe, mais efficace, dans ce secteur. Nous recommandons de ce fait que l'Agence des pêches du Forum (FFA) fasse office d'organe de coordination pour l'harmonisation des politiques régissant l'industrie du troca des principaux États et territoires océaniques producteurs. La FFA pourrait fournir des conseils sur le taux maximum de la taxe à l'exportation, stimuler la consultation entre les pays avant qu'ils ne prennent de nouvelles mesures importantes et faciliter l'échange d'informations sur les prix et les entreprises. Il serait bon d'inviter la Nouvelle-Calédonie, qui n'est pas membre de la FFA, mais qui est également un important producteur de troca, à se joindre à ces discussions.

Il semble y avoir plus de désavantages que d'avantages à subventionner l'industrie nationale de transformation par l'imposition d'interdictions d'exportation ou de barrières tarifaires sur le troca brut. Une telle politique a vraisemblablement contribué à créer la surcapacité de transformation dont est actuellement affligé ce secteur qui se traduit, pour les pêcheurs villageois, par des prix moins élevés que ceux qu'ils auraient pu obtenir dans une situation de libre concurrence. L'imposition d'une taxe à l'exportation dont le taux serait le même pour le troca brut et le troca transformé ferait disparaître la subvention intrinsèque dont bénéficie l'industrie, tout en permettant aux pays producteurs de percevoir la taxe et de maintenir le contrôle qu'exerce la région sur les cours mondiaux.

Les systèmes de gestion du troca pourraient être améliorés par l'adoption de meilleures pratiques offrant des avantages optimaux aux producteurs comme aux transformateurs. Il faut également favoriser l'adoption de limites de taille supérieure afin d'empêcher la surpêche qui entraîne une diminution du rendement par recrue, et adapter l'offre aux

besoins de l'industrie de transformation. Les possibilités de renforcer les relations acheteur-vendeur entre les fournisseurs des pays insulaires du Pacifique et les détaillants sur les marchés utilisateurs paraissent excellentes. Les ventes pourraient être favorisées davantage encore en nouant des liens directs avec les distributeurs internationaux.

Compte tenu du faible nombre d'acheteurs sur le marché du troca, il serait intéressant pour les producteurs de troca de disposer d'informations sur les prix courants. Par sa mission, INFOFISH serait l'organisation la mieux placée pour s'acquitter de cette tâche.

## 7. Résumé des principales recommandations

Les principales recommandations que nous formulons à l'intention des producteurs et transformateurs dans cette étude sont les suivantes :

- La vente directe aux détaillants permettrait de renforcer encore les relations à long terme entre le vendeur et l'acheteur sur les principaux marchés utilisateurs. Les principaux facteurs entrant en ligne de compte pour établir ces relations sont la qualité du produit et la régularité de l'approvisionnement.
- Les entreprises qui souhaitent se lancer dans la transformation devraient analyser soigneusement la capacité actuelle, les systèmes de gestion de la ressource et l'offre de troca brut avant de décider tout investissement.

Les principales recommandations s'adressant aux pouvoirs publics des États et territoires océaniques sont les suivantes :

- Il faut améliorer les statistiques recueillies sur le troca afin de pouvoir s'en servir, entre autres, pour déterminer plus exactement le volume annuel de prises.
- Les pays qui encouragent la transformation sur leur territoire auraient avantage à faire alterner saisons de clôture et saisons de pêche de façon à stabiliser l'approvisionnement et à éviter que les coûts de stockage ne se répercutent sur les prix. Il faudrait également appliquer plus rigoureusement la réglementation existante en imposant des amendes plus fortes en cas d'infraction et en intentant des poursuites en justice.
- Il faudrait envisager de lever les limitations préférentielles imposées actuellement sur le troca brut, qui encouragent en fait l'inefficacité et la création de surcapacités dans l'industrie nationale de transformation. Toute taxe imposée dans le but de renforcer la position de la région sur le marché doit faire l'objet d'une harmonisation entre les pays et s'appliquer au même taux sur le produit brut et le produit transformé.

3. Avant de l'adopter, il faudrait impérativement évaluer si cette taxe n'aurait pas pour effet à long terme de faire augmenter le recours aux produits de substitution.

Les recommandations suivantes s'adressent à la région :

- le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), ainsi que la Commission du Pacifique Sud, ont un rôle de premier plan à jouer pour faire savoir aux groupes écologistes internationaux et au grand public que l'exploitation de troca, bien gérée au profit des collectivités des îles du Pacifique, est une activité durable, et pour empêcher qu'ils puissent penser, à tort, qu'elle constitue une menace pour l'environnement.
- Le Comité des pêches du Forum devrait examiner les avantages qu'il y aurait à faire jouer à la FFA une rôle de coordination pour l'harmonisation des politiques régissant l'industrie du troca dans les principaux États et territoires océaniques producteurs, notamment en fournissant des conseils sur la taxe à l'exportation de troca.
- En raison de la grande importance que revêtent les informations sur les cours du troca, il faudrait envisager de charger le président du Comité des pêches du Forum de demander à INFOFISH de publier régulièrement des informations à ce sujet.

## Bibliographie

- ADAMS, T., C. ALDAN, V. ALFRED, I. BERTRAM, A. BUKURROU, J. CRUZ, T. FLORES, F. ROSA, R. SEMAN & J. TAMAN. (1994). Assessment of the Northern Marianas trochus resource and recommendations for management of the fishery. Projet de recherche sur les ressources halieutiques côtières, Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- AMOS, M. (1995). Fisheries resource management and licensing system for newly elected Provincial Governments. Département des pêches, Vanuatu.
- Anon. (1992). Pêches maritimes et aquaculture: les chiffres de 1990 et 1991. Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes, Nouméa, Nouvelle Calédonie.
- Anon. (1993). Division of Marine Resources Annual Report 1992. Bureau of Natural Resources and Development, Koror, Palau.
- Anon. (1993). Fiji Fisheries Division Annual Report 1992. Ministry of Primary Industries, Suva, Fidji.
- Anon. (1994a). Fiji Fisheries Division Annual Report 1993. Ministry of Primary Industries, Suva, Fidji.
- Anon. (1994b). Bulletin statistique du secteur de la mer. Ministère de la Mer, Polynésie française.
- Anon. (1994c). Pêches maritimes et aquaculture: les chiffres de 1992 et 1993. Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes, Nouméa, Nouvelle Calédonie.
- Anon (1994d). Statistical indicators 1994. National Planning and Statistics Office, Port Vila, Vanuatu.
- Anon. (1995). Trochus harvests in Pohnpei. Division of Marine Resources, Pohnpei, États fédérés de Micronésie.
- BANQUE MONDIALE. (1996). Pacific Island economies: Building resilient economic base for the twenty-first century. Banque Mondiale, Washington, D.C., É.-U, d'Amérique.
- BERTRAM, I. (1995). The Aitutaki experience in the development of management strategies for the trochus fishery (Cook Islands). **In** : Séminaire FFA/CPS sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud, vol. 2, document de référence 34. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- BOUR, W. (1989). Biologie, écologie, exploitation et gestion rationnelle des trocas (*Trochus niloticus*) de Nouvelle-Calédonie. Thèse de doctorat, Académie de Montpellier.
- BOUR, W. (1990). Les ressources halieutiques des pays insulaires du Pacifique - Troisième partie : Les trocas. Document technique sur les pêches 272.3, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- BOUR, W., F. GOHIN & P. BOUCHET. (1982). Croissance et mortalité naturelle des trocas de Nouvelle-Calédonie. ORSTOM, Nouméa.
- CHENESON, R. (1997). Status of the trochus resource in French Polynesia. **In**: Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- CONRATHS, K. & H. SCHROEDER. (1995). The trochus shell market in Italy in view of the Pacific Islands [report prepared for Icecon].
- DALZELL, P. & T. ADAMS. (1994). Compte rendu sur la situation actuelle de la pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique Sud. Document de travail 8. Vingt-cinquième Conférence technique régionale sur les pêches, Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- DALZELL, P., T. ADAMS & N. POLUNIN. (1995). Coastal fisheries of the South Pacific. Background Paper 30, **In** : Séminaire FFA/CPS sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud, Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- DAVID, D. & F. CURREN. (1997). Status of trochus exploitation in Pohnpei State, Federated States of Micronesia. **In**: Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.

- DINAS PERIKANAN. (1994). Buku Tahunan Statistik Perikanan Tahun 1993. Pemerintah Propinsi Daerah Tingkat I Maluku.
- DINAS PERIKANAN. (1995). Buku Tahunan Statistik Perikanan Tahun 1994. Pemerintah Propinsi Daerah Tingkat I Maluku.
- FANAFAL, J. (1997). Status of trochus exploitation in Yap State, Federated States of Micronesia. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- GILLESPIE, J. (1997). Queensland's trochus fishery. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). **In:** Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- IANELLI, J. & R. CLARKE. (1995). Current paradigms in trochus management and opportunities to broaden perspectives. Background Paper 15A, **In :** Séminaire FFA/CPS sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud, Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- ISA, J., H. KUBO & M. MURAKOSHI. (1997). Mass seed production and restocking of trochus in Okinawa. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- KATAOKA, C. (1983). The progress of the pearl shell fishery in the South Pacific (en japonais), Memoirs of the Faculty of Fisheries of Kagoshima University, Volume 32.
- KAILOLA, P. (1995). Papua New Guinea fisheries resources profile. Forum Fisheries Agency, Honiara, Îles Salomon.
- KANEYASU, N. (1995). Study on the trochus market in Asia. Fuji Chimera Research Institute, Tokyo.
- LEQATA, J. (1997). Trochus assessment, development and management in the Solomon Islands. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- LEDUA, E., A. SESEWA & A. RAHIM. (1997). Status of Trochus in Fiji. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- MAGRO, K. (1997). Resource statement – Western Australia. **In:** Workshop on Trochus Assessment, Development and Management (1991). Document technique n° 13 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- NASH, W., T. ADAMS, P. TUARA, O. TEREKIA, D. MUNRO, M. AMOS, J. LEQATA, N. MATAITI, M. TEOPENGA, & J. WHITFORD. (1995). The Aitutaki trochus fishery: A case study. Document technique n° 9 du Projet de gestion intégrée des ressources côtières. Commission du Pacifique Sud, Nouméa.
- PHILIPSON, P. (1989). The Marketing and processing of pearl shell in South Korea, Taiwan, and Japan. **In:** P. Philipson (ed.) The Marketing of marine products from the South Pacific. Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, Fidji.
- PNUD. (1989). Fishery sector review Papua New Guinea. Project PNG/88/004, United Nations Development Programme, Port Moresby.
- REIPEN, M. & D. KENNETH. (1990). Economic assessment of the commercial shell industry in Vanuatu. Département des pêches. Port Vila.
- RICHARDS, A., L. BELL, & J. BELL. (1994). Inshore fisheries resources of the Solomon Islands. Report 94/1, Forum Fisheries Agency, Honiara, Îles Salomon.
- RICHARDS, A., M. LAGIBALAVU, S. SHARMA, & K. SWAMY. (1994). Fiji fisheries resource profiles. Report No. 94/4, Forum Fisheries Agency, Honiara, Îles Salomon.



## Annexe A

### Adresses utiles dans la filière du troca

#### JAPON

Hirose Craft Co. Ltd (acheteur de coquillages)  
38-10 Uzaki Kawanishi-cho  
Shikigun Nara 636-03  
Japon  
Tél. : 07454 4 0016  
Fax : 07454 4 0023

Inana Co., Ltd.(acheteur de coquillages)  
4-3-18 Daido Tenoji-ku  
Osaka 543  
Japon  
Tél. : 06 779 9031  
Fax : 06 779 9099

Kiyohara & Co.,Ltd (acheteur de coquillages)  
4-5-2 Minamikyuhojimachi  
Chuo-ku, Osaka 541  
Japon  
Tél. : 06 252 3497  
Fax : 06 252 4377

Kobe Trading Co. (acheteur de coquillages)  
3-8-15-106 Wasaka Akashi City  
Hyogo 673  
Japon  
Tél. : 078 924 1380  
Fax : 078 924 1381

Kogen Trading Co., Ltd. (acheteur de coquillages)  
6-17-2 Shinbashi Minato-ku  
Japon  
Tél. : 03 3433 5837  
Fax : 03 3433 5836

Koyo Shoji Co., Ltd. (acheteur de coquillages)  
18-21 Chayamachi Kita-ku  
Osaka 530  
Japon  
Tél. : 06 374 2201  
Fax : 06 371 4565

Kubota Trading Co., Ltd. (shell buyer)  
4-13-10 Imai  
Kashihara City  
Nara 634  
Japon  
Tél. : 0745 55 2025  
Fax : 0745 55 2026

Tomoi Co., Ltd. (fabricant de boutons)  
201 Toin Kawanishi-cho  
Shikigun Nara 636-03  
Japon  
Tél. : 07454 4 0066  
Fax : 07454 3 1314

Lookwell Co., Ltd. (fabricant de boutons)  
7-4 Horikoshi-cho. Tenoji-ku  
Osaka 543  
Japon  
Tél. : 06 779 7771

Iris Co., Ltd (fabricant de boutons)  
1933 Likuka-cho Ota-City,  
Gunma Pref. 373  
Japon  
Tél. : 0276 45 3941

#### CORÉE

Imna Mulsan Co., Ltd (fabricant de boutons)  
824, Changnim-dong  
Saha-gu, Pusan  
Corée  
Tél. : 051 261 4905  
Fax : 051 263 5841

Daochang Co., Ltd. (fabricant de boutons)  
SI Kangnam  
P.O. Box 606, Seoul  
Corée  
Tél. : 82 2 544 2020  
Fax : 82 2 514 6569

Samguk Trading Co. (fabricant de boutons)  
San 15-5, Suha-ri, Shindun-myon  
Ichon-gun, Kyonggi  
Corée  
Tél. : 0336 34 5010  
Fax : 02 757 3891

Young Nam Industries  
(fabricant de boutons)  
Busan-shi, Kita Kitani-to 1301  
Kouk Dong  
Corée  
Fax : 051 336 1010

Sam Dong  
(fabricant de boutons)  
304, Shinseong Bldg.  
589-13 Bangwa-dong  
Kangseo-gu, Seoul  
Corée  
Tél. : 82 2 756 7080  
Fax : 82 2 773 1512

## ITALIE

Rag. Giovanni Corna  
(importateur, agent pour Hamburgur, RU)  
24060 Chiuduno, Via Trieste 46  
Italie  
Tél. : 035 838317  
Fax : 035 839263

Terzi Fratelli (importateur)  
24050 Palosco  
Via San Lorenzo 83  
Italie  
Tél. : 035 845461  
Fax : 035 846540

Bottonificio Bonetti Francesco  
(fabricant de boutons)  
Via Marconi, 20/22 -25030 Rudiano (BS)  
Italie  
Tél. : 030 716115  
Fax : 030 716582  
Telex 300324 BONETI  
ou: Via Lavoro e Industria 1200  
Tél. : 030 716361  
Fax : 030 7060143

Buttons s.r.l.  
(fabricant de boutons)  
Via Vittorio Alfieri  
1-24060 CREDARO (BG)  
Italie  
Tél. : 035 927223  
Fax : 035 935203

Plebani Giuseppe & C.s.n.c  
(fabricant de boutons)  
Via Franzi  
12-24060 Foresto Sparso (BG)  
Italie  
Tél. : 035 930013  
Fax : 035 930503

Gritti S.p.A. (fabricant de boutons)  
24050 Grassobbio  
Via Zanica 6/F, Italie  
Tél. : 035 586111  
Fax : 035 586112

Mauro Gaspari  
(Président des producteurs de boutons italiens, 1995)  
G. Gaspari Bottoni s.r.l.  
24060 Chiuduno, Italie  
Via Pizzo Camino 1  
Tél. : 035 838401  
Fax : 035 838786

Centre italien du Commerce extérieur  
Via Liszt 21  
00100 Rome , Italie  
Tél. : 06 59921  
Fax : 06 59926899

SIBA  
Exposition internationale de boutons, matières brutes,  
machines et autres articles  
Via E. Parmense 17  
29100 Piacenza, Italie  
Tél. : 0523 593920  
Fax : 0523 62383

## CHINE

Buyoung (Dong Guan) Button Factory Co., Ltd.  
(fabricant de boutons)  
No.3, Industrial Zone, Quing 11 town  
Dong Guan (Guang Dong)  
Chine  
Tél. : 769 7620 732741  
Fax : 769 7620 732472

Hong Kong Office  
Block a 9/F, Wah Shing Ind. Bldg.  
18 Cheung Shun St  
Cheung Sha Wan, Kowloon  
Hong Kong  
Tél. : 7425147 ou 7452866  
Fax : 7850953 ou 7862767

## ALLEMAGNE

Lüna Design GmbH  
(fabricant de boutons)  
Wulwes Str. 12-28203  
Brème  
Allemagne  
Tél. : 49 421 72210  
Fax : 49 421 701407

Shellex Germany GMBH  
(fabricant de boutons)  
Sudetenstrasse, 15-D-64521  
Gross-Gerau  
Allemagne  
Tél. : 6152 2724  
Fax : 6152 3386

## ESPAGNE

Toar S.A. (fabricant de boutons)  
C / Rosellon 254-Pral.2a-08037  
Barcelone  
Espagne  
Tél. : 488 29 80  
Fax : 487 84 74  
Telex: 52649 TOAR E

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Adonis Buttons (grossiste en boutons)  
39th Street  
New York

Silverstein Pearls (grossiste en boutons)  
7th Avenue  
New York

Emsig Mfg. Corp. (grossiste en boutons)  
253 West 35th Street  
New York, N.Y. 10001  
Tél. : 212 563 5460  
Fax : 212 971 0413

## ROYAUME-UNI

M. Hamburger & Sons Ltd (acheteur de boutons)  
P.O. Box 9, Woking,  
Surrey GU237HB  
Angleterre  
Tél. : 44 1483 223501  
Fax : 44 1483 224403

British Button Merchants Association  
Londres  
Angleterre  
Tél. : 44 171 403 2300

## FRANCE

Yves Saint Laurent (créateur de mode)  
5 Rue Marceau  
75016 Paris  
France  
Tél. : 1 44316400  
Fax : 1 42974880

## NB :

Les résultats, les interprétations et les conclusions figurant dans cette étude sont le fruit d'un travail de recherche qui a pu être réalisé grâce au concours de la Banque mondiale; ils n'engagent cependant que l'auteur et ne doivent en aucune façon être attribués à la Banque mondiale, aux organismes qui lui sont associés, ni aux membres de son Conseil des administrateurs ou aux pays qu'ils représentent.

Pour obtenir ce rapport, prière de s'adresser à :

Mme Elizabeth George  
Agriculture Operations Division  
Country Department III  
East Asia and Pacific Region  
The World Bank  
1818 H Street, NW  
Washington DC 20433  
États-Unis d'Amérique

Mél. : Ebgeorge@worldbank.org@internet

